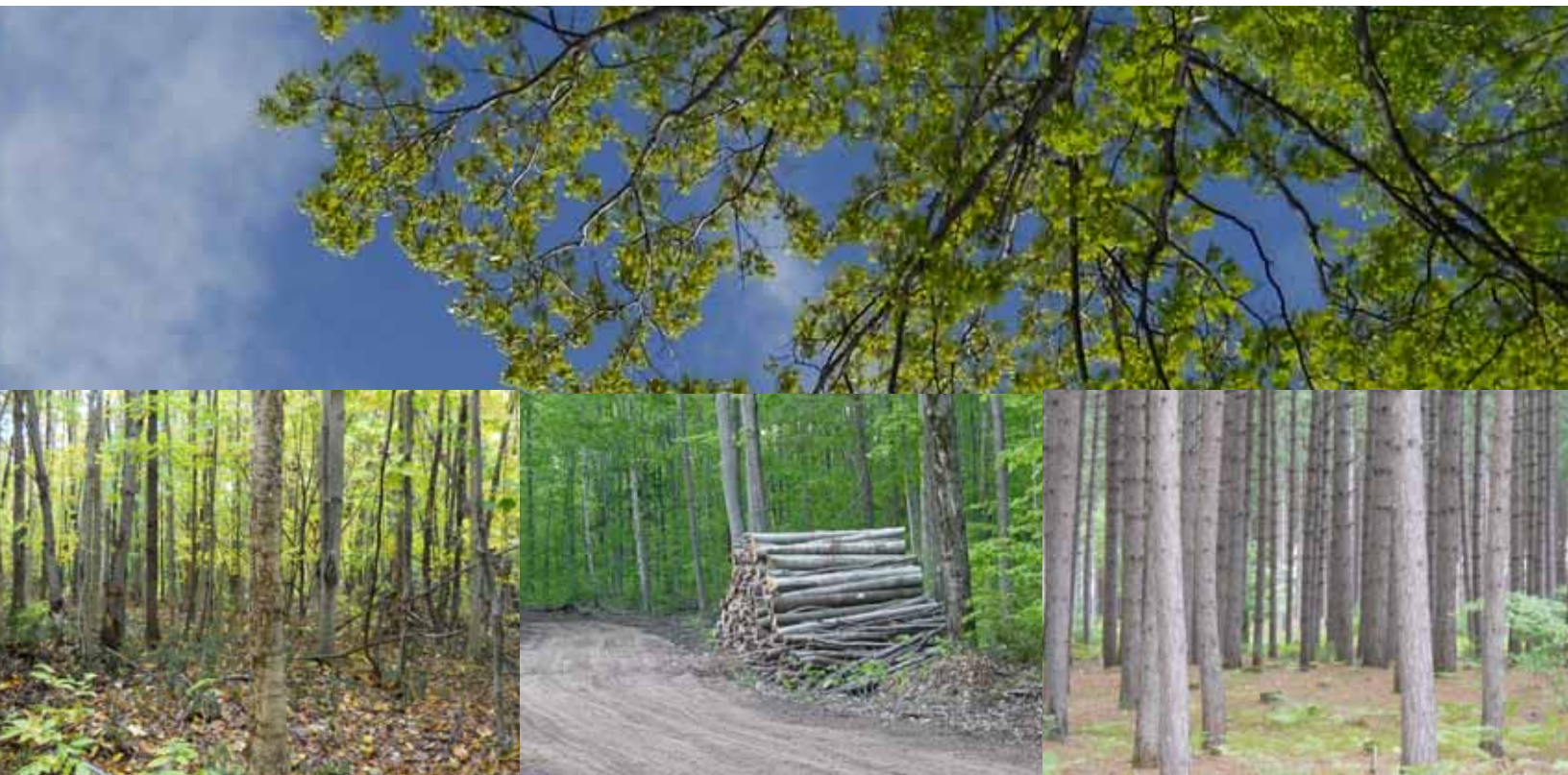


# RAPPORT ANNUEL



2017-2018



## Table des matières

LE MOT DU PRÉSIDENT .....	3
<b>L'AGENCE</b>	
SON INSTITUTION ET SON TERRITOIRE .....	5
SES MANDATS .....	6
SES MEMBRES RÉGULIERS .....	6
SES ADMINISTRATEURS .....	7
SON COMITÉ TECHNIQUE .....	8
SON PERSONNEL .....	8
SON LOGO .....	8
SES BUREAUX .....	8
<b>LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017-2018</b>	
LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARTENAIRES .....	9
LES AUTRES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES .....	12
LA CONTRIBUTION DES PARTENAIRES EN SERVICES .....	12
LES ACTIVITÉS RÉALISÉES .....	13
LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE À LA MISE EN VALEUR .....	15
LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE DES TRAVAUX .....	21
LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES .....	23
LE BUREAU D'ENREGISTREMENT .....	24
LES AUTRES ACTIVITÉS .....	25
LES PLANS D'ACTION .....	26
LE PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR (PPMV) .....	26
LES PERSPECTIVES 2018-2019 .....	28
<b>LES ANNEXES</b>	
LISTE DES ACRONYMES .....	30
LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON DES PROGRAMMES EN 2017-2018 .....	31
BILAN DU PLAN D'ACTION ANNUEL DE L'AGENCE .....	32
BILAN DU PLAN D'ACTION DU PROGRAMME DE MOBILISATION DES BOIS .....	32
CRITÈRES DE PERFORMANCE .....	33
LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR PROGRAMME EN 2017-2018 .....	34
LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS POUR TOUS LES PROGRAMMES EN 2017-2018 .....	36



## LE MOT DU PRÉSIDENT

**B**onjour,

*Une autre année complétée. 2017-2018 a été plus stable que la précédente avec peu de changements apportés au programme.*

*Pendant l'été, le Ministre a rajouté un budget supplémentaire de près de 400 000 \$ pour la réalisation de coupes commerciales et leur remise en production. La région a relevé le défi et la mobilisation des bois vers les usines de transformation a surpassé la cible fixée par le Ministre.*

*Avec la mesure spéciale pour les cinq (5) prochaines années, les montants perçus de l'industrie ainsi que les surplus d'années précédentes, l'Agence peut prévoir un financement stable au programme pour les prochaines années. Par ricochet, cette stabilité se répercute sur le travail des conseillers et leur personnel, sur les entrepreneurs et les travailleurs forestiers. Le maintien de conditions de financement facilite la réalisation de projets qui peuvent parfois s'étirer sur plusieurs mois.*

*Ces montants supplémentaires sont une opportunité pour donner accès au programme à un plus grand nombre de propriétaires. Dans cette optique, depuis l'an dernier, l'Agence rend disponible un budget pour aider les conseillers forestiers dans leur démarche de recrutement en finançant une visite-conseil pour informer le propriétaire des potentiels de son boisé et des services qui sont disponibles pour sa mise en valeur.*

*De plus, avec l'accréditation de nouveaux conseillers forestiers, l'Agence a maintenant une liste de douze (12) conseillers forestiers accrédités. Autant d'organisations qui travaillent sur le terrain pour convaincre les propriétaires des avantages d'investir dans l'aménagement forestier.*

*Sur cette note positive et pleine d'optimisme pour la forêt privée régionale, c'est ce soir, après 22 années d'activités forestières partagées avec les membres des conseils d'administration qui se sont succédés au fil des années que je quitte la présidence de l'Agence.*

*Je pars avec la certitude que le rôle et le mandat de l'Agence sont reconnus et respectés des partenaires régionaux.*

*Je vous remercie de votre collaboration pendant toutes mes années de présidence à l'Agence.*

*Je quitte, mais je demeurerai toujours à l'écoute des nouvelles qui touchent les forêts privées, simplement je vous suivrai d'un peu plus loin.*

*Une bonne assemblée à tous !*



Elzéar Lepage, Président





## L'AGENCE

### Son institution et son territoire

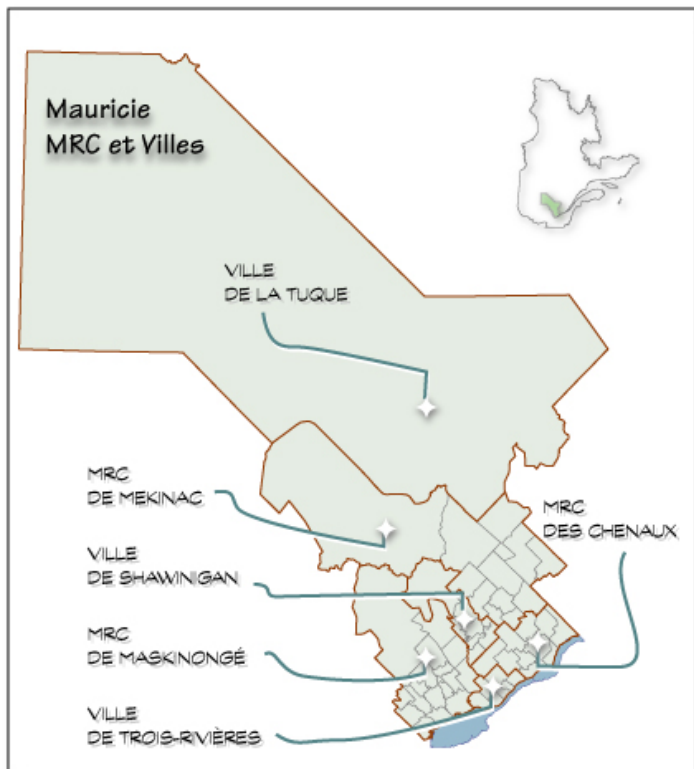
L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (AMFM) est instituée le 30 septembre 1996. En Mauricie, les forêts privées couvrent plus de 770 000 hectares dans les limites territoriales des municipalités régionales de comté (MRC) des Chenaux, de Maskinongé et de Mékinac, des villes de Shawinigan et Trois-Rivières ainsi que de l'Agglomération de La Tuque.

Voici le détail de ces territoires municipaux :

**Agglomération de La Tuque:** Municipalités : La Bostonnais, Lac-Édouard et La Tuque (Secteurs: La Croche, La Tuque, Parent) et T.N.O. : Coucoucache, Langelier, Obedjiwan et Wemotaci

**MRC des Chenaux:** Municipalités : Batiscan, Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Prosper, Saint-Stanislas, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Sainte-Anne-de-la-Pérade

**MRC Maskinongé:** Municipalités : Charrette, Louiseville, Maskinongé, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Barnabé, Saint-Boniface, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Paulin, Saint-Sévère, Sainte-Angèle-de-Prémont, Sainte-Ursule, Yamachiche



**MRC Mékinac:** Municipalités : Notre-Dame-de-Montauban, Grandes-Piles, Hérouxville, Lac-aux-Sables, Saint-Adelphe, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Séverin, Sainte-Thècle, Saint-Tite, Trois-Rives et T.N.O. : Lac-Boulé, Lac-Masketsi, Lac-Normand, Rivière-de-la-Savane

**Ville de Shawinigan:** Secteurs : Grand-Mère, Lac-à-la-Tortue, Saint-Georges, Saint-Gérard-des-Laurentides, Saint-Jean-des-Piles, Shawinigan, Shawinigan-Sud et T.N.O. : Lac-des-Cinq, Lac-Wapizagonke

**Ville de Trois-Rivières:** Secteurs : Cap-de-la-Madeleine, Pointe-du-Lac, Saint-Louis-de-France, Sainte-Marthe-du-Cap, Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest

## Ses mandats

**S**elon l'article 5 de son règlement intérieur, l'AMFM a pour mandat, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire, en particulier par :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

Et notamment par :

- la distribution de mandats à différents organismes;
- la mise en place de mesures incitatives;
- la diffusion d'informations auprès des propriétaires forestiers et du public;
- la réception de dons, legs, subventions et autres contributions compatibles avec ses mandats;
- la constitution et l'administration de fonds;
- l'adoption de mesures de suivi et de contrôle relatives à ses activités;
- l'exercice de toute autre fonction compatible avec ses mandats.

Dans la réalisation de ses mandats, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.



## Ses membres réguliers

**L'**Agence se compose de 3 catégories de membres réguliers.

Monde municipal, les 6 territoires :

- ↳ Agglomération de La Tuque
- ↳ MRC Maskinongé
- ↳ MRC Mékinac
- ↳ MRC des Chenaux
- ↳ Ville de Shawinigan
- ↳ Ville de Trois-Rivières

Organismes reconnus de producteurs forestiers dont les territoires reconnus couvrent une partie de la Mauricie :

- 3 organismes de gestion en commun :
  - ↳ Groupement forestier Champlain
  - ↳ Groupement for. Maskinongé-Lanaudière
  - ↳ Groupement forestier Portneuf
- 2 syndicats de producteurs de bois :
  - ↳ Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM)
  - ↳ Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ)

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois :

- Toute entreprise qui paye la cotisation annuelle est un membre régulier.



## Ses administrateurs

Le conseil d'administration se compose de huit (8) sièges à occuper par un nombre égal d'administrateurs représentant quatre (4) groupes de partenaires :

- Monde municipal;
- Organismes reconnus de producteurs forestiers :
  - ↳ Organismes de gestion en commun (OGC);
  - ↳ Syndicats de producteurs de bois (SPB);
- Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois;
- Ministre des Forêts, Faune et Parcs (MFFP).

Le conseil d'administration est présidé par M. Elzéar Lepage. Il est désigné en vertu de l'article 17.01 des règlements généraux qui prévoit que le conseil d'administration peut nommer un président qui n'est pas membre de l'Agence.

En 2017-2018, le conseil d'administration se compose des représentants suivants :

Monde municipal (MRC et Villes) :

- ↳ M. Patrice Bergeron, Agglomération de La Tuque
- ↳ M. Jean-Claude Tessier, MRC Mékinac (jusqu'au 4 octobre) remplacé par M. Serge Deraspe, MRC Mékinac

Organismes reconnus de producteurs forestiers :

Organismes de gestion en commun (OGC) :

- ↳ M. Gilbert Nolet, GF de Champlain

Syndicats de producteurs de bois (SPB) :

- ↳ M. Ghislain Leblond, SPB de la Mauricie

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois :

- ↳ M. Marc-Antoine Belliveau, Kruger Wayagamack Inc.
- ↳ M. Jonathan Lambert, Les Industries John Lewis Ltée

Ministre :

- ↳ M. Guy Deschênes (jusqu'au 20 juin 2017) remplacé par M. Jean-Marc Blais
- ↳ M. Yves Gauvreau

Les officiers au sein du conseil exécutif sont :

- Président : M. Elzéar Lepage
- Vice-président : M. Ghislain Leblond
- Trésorier : M. Yves Gauvreau
- Directeurs : M. Marc-Antoine Belliveau  
M. Patrice Bergeron





## Son comité technique

Le comité technique donne des avis sur tout sujet soumis par le conseil d'administration. Il n'a pas de pouvoir décisionnel et agit à titre «conseil».

Aucun quorum n'est établi pour la tenue des réunions. Les représentants des partenaires sont informés du sujet et de la tenue de chaque rencontre et ceux-ci peuvent y assister sans autre formalité.

Le virage vers des balises et des taux définis par le MFFP depuis 2016-2017 réduit les points techniques de décisions régionales et, du fait, la pertinence de tenir des rencontres du comité technique.

## Son personnel

L'équipe de l'AMFM en 2017-2018 se compose de quatre (4) personnes.

Mme Josée Bussièrès, ingénieure forestière, occupe la fonction de directrice générale. Mises à part les fonctions professionnelles et administratives de gestion, elle assure la représentation de l'Agence auprès des organismes régionaux.

M. Mario Blais, technicien forestier, est affecté à la vérification opérationnelle des travaux et au traitement des dossiers de reconnaissance des producteurs forestiers pour le Bureau d'enregistrement de la Mauricie. Il est également responsable de la géomatique.

Les tâches liées à la comptabilité sont assurées, à temps partiel, par Mme Johanne Francoeur.

Dans le cadre de la mise à jour de son PPMV, l'Agence confie la rédaction à Mme Nathalie Blais, ingénieure forestière.

## Son logo

Le logo est composé des silhouettes stylisées d'un feuillu et d'un résineux, dont différentes espèces sont présentes sur le territoire de la Mauricie. L'entrecroisement des courbes symbolise à la fois la terre et une vue transversale des anneaux de croissance d'un tronc d'arbre.



## Ses bureaux

L'Agence partage ses espaces avec l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM) au 500 avenue Broadway, Local 210 à Shawinigan.

Le partage de ressources humaines et matérielles entre les deux organisations, favorise la réalisation d'économies dans les frais de fonctionnement des deux organismes à but non lucratif.



# LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017-2018

## La contribution financière des partenaires

Le financement des activités de mise en valeur provient de trois sources: le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent sur le territoire de l'Agence ainsi que les propriétaires forestiers qui, lors de la réalisation de traitements sylvicoles assument une partie des coûts de mise en valeur de leur boisé.

### Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Pour 2017-2018, la contribution du MFFP est de 1 265 400 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP).

En juillet 2017, une enveloppe supplémentaire s'ajoute au montant de base. Le Programme de mobilisation des bois (PMB) qui a pour objectif d'accroître l'approvisionnement des usines en bois provenant de la forêt privée est reconduit pour une deuxième année. La Mauricie reçoit un montant de 398 844 \$. Le MFFP associe cet octroi à une cible de « volume total de bois à produire en 2017 » fixée à 460 389 m<sup>3</sup> à livrer aux usines de transformation entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017. Selon la Fédération des producteurs forestiers du Québec, le volume de bois mis en marché sur le territoire de l'Agence pour 2017 est de 515 500 m<sup>3</sup>.

Un montant supplémentaire non récurrent de 63 584 \$ provenant du programme régional de Financement forestier s'ajoute à l'enveloppe du programme en fin d'année financière.

Contribution du MFFP 2013-2017 selon le programme gouvernemental					
Programme	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
PAMVFP <sup>1</sup>	1 265 400 \$	1 265 400 \$	1 265 400 \$	1 265 400 \$	1 265 400 \$
PIS <sup>2</sup> -IRAECQ-S <sup>3</sup>	251 200 \$				
PMB <sup>4</sup>				215 786 \$	398 844 \$
Autre				47 770 \$	63 584 \$
<b>Total</b>	<b>1 516 600 \$</b>	<b>1 265 400 \$</b>	<b>1 265 400 \$</b>	<b>1 528 956 \$</b>	<b>1 727 828 \$</b>

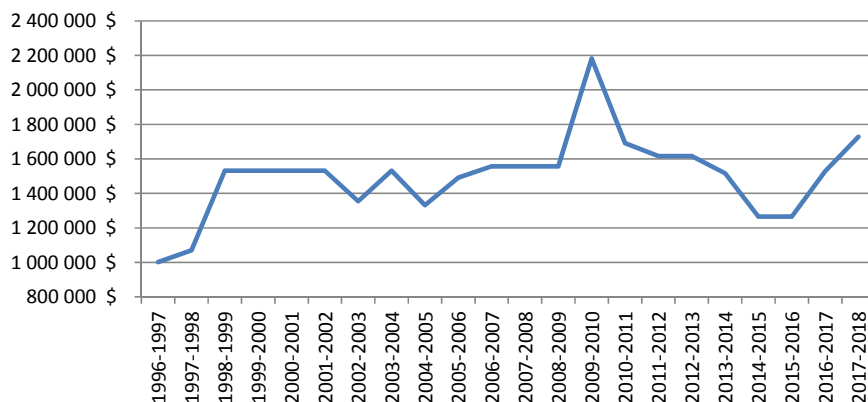
<sup>1</sup> Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) - Gvt provincial

<sup>2</sup> Progr. d'investissements sylvicoles et d'

<sup>3</sup> Initiative de Renforcement de l'Activité Économique des collectivités du Québec-Sylviculture - Gvt fédéral

<sup>4</sup> Programmes de mobilisation des bois (PMB) - Gvt provincial

Historique de la contribution du Ministre (\$)



## Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

En 2017-2018, la contribution des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois est de 400 235 \$ (400 235 m<sup>3</sup> déclarés). Les déclarations de volumes se rapportent à des achats de 2013-2014 (43 m<sup>3</sup>), 2014-2015 (76 057 m<sup>3</sup>), 2015-2016 (61 549 m<sup>3</sup>), 2016-2017 (154 280 m<sup>3</sup>) et 2017-2018 (108 307 m<sup>3</sup>).

Trente-sept (37) entreprises de transformation du bois versent une contribution en 2017-2018. Ces usines sont localisées en Mauricie, dans la Capitale-Nationale, au Centre-du-Québec, dans Chaudière-Appalaches, en Estrie, en Montérégie, au Lac-Saint-Jean et dans Lanaudière.

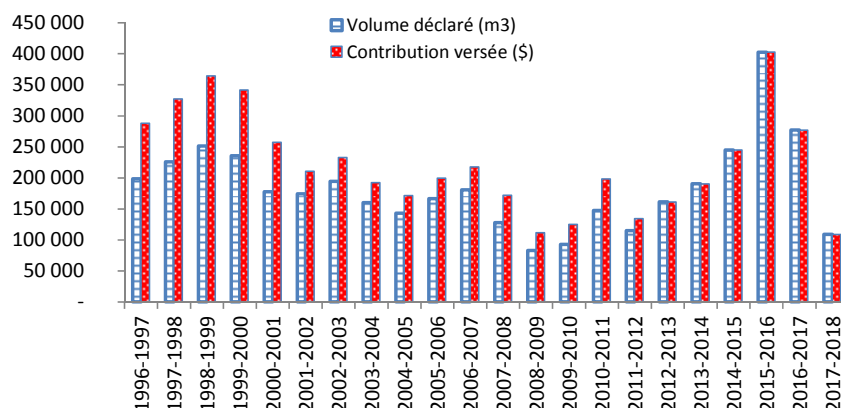
## Les volumes déclarés à l'Agence en 2017-2018

Répartition de la contribution 2017-2018 de l'industrie, selon l'année d'achat des bois					
Année financière	Volume déclaré (m <sup>3</sup> )	Taux applicable (\$/m <sup>3</sup> )	Contribution (\$)	Perçue en 2017-2018 (\$)	Nombre d'entreprises
1996-1997	198 291	1,45 \$	287 522 \$		36
1997-1998	225 450	1,45 \$	326 903 \$		32
1998-1999	251 174	1,45 \$	364 202 \$		34
1999-2000	235 531	1,45 \$	341 520 \$		43
2000-2001	177 302	1,45 \$	257 088 \$		45
2001-2002 <sup>1</sup>	6 644	1,45 \$	9 634 \$		40
	167 241	1,20 \$	200 689 \$		
2002-2003	193 973	1,20 \$	232 768 \$		40
2003-2004	159 927	1,20 \$	191 912 \$		38
2004-2005	142 638	1,20 \$	171 166 \$		39
2005-2006	166 066	1,20 \$	199 279 \$		32
2006-2007 <sup>2</sup>	176 257	1,20 \$	211 508 \$		35
	4 178	1,35 \$	5 640 \$		
2007-2008	127 071	1,35 \$	171 546 \$		35
2008-2009	82 423	1,35 \$	111 271 \$		31
2009-2010	92 350	1,35 \$	124 673 \$		33
2010-2011	146 729	1,35 \$	198 084 \$		29
2011-2012 <sup>3</sup>	56 071	1,35 \$	75 696 \$		30
	58 114	1,00 \$	58 114 \$		
2012-2013	160 883	1,00 \$	160 883 \$		25
2013-2014	190 079	1,00 \$	190 079 \$	43 \$	30
2014-2015	321 170	1,00 \$	321 170 \$	76 057 \$	33
2015-2016	402 474	1,00 \$	402 474 \$	61 549 \$	42
2016-2017	276 611	1,00 \$	276 611 \$	154 280 \$	34
2017-2018	108 307	1,00 \$	108 307 \$	108 307 \$	32
<b>Total</b>				<b>400 235 \$</b>	

<sup>1</sup> Le taux passe à 1,20 \$/m<sup>3</sup> au 16 mai 2001.

<sup>2</sup> Le taux passe à 1,35 \$/m<sup>3</sup> au 22 mars 2007.

<sup>3</sup> Le taux passe à 1,00 \$/m<sup>3</sup> au 26 octobre 2011.



Titulaires de permis d'usine de transformation ayant déclaré des bois en 2017-2018	
Entreprise	Localisation
Adélar Goyette & Fils Ltée	Rivière-à-Pierre
Arbec, usine St-Roch	Saint-Roch-de-Mékinac
Blanchette et Blanchette Inc.	Weedon
Bois Acer Inc.	Mansonville
Bois Daaquam Inc.	Saint-Just-de-Bretenières
Bois de sciage Lafontaine Inc.	Sainte-Perpétue-de-l'Islet
Carrier & Bégin Inc.	Saint-Honoré-de-Shenley
Clermond Hamel Ltée	Saint-Ephrem (Beauce)
Compagnie Commonwealth Plywood Ltée	La Tuque, Shawinigan
Corporation internationale Masonite (IMM)	Lac-Mégantic
Éloi Moisan Inc.	Saint-Gilbert
Fortress Specialty Cellulose Inc.	Thurso
Groupe Crête division Riopel Inc.	Chertsey
Industries Maibec Inc.	Saint-Théophile, Saint-Pamphile
Industries T.L.T. Inc.	Sainte-Monique
Kruger Wayagamack Inc.	Trois-Rivières
Les Boiseries Savco Inc.	Saint-Adelphe
Les bois Poulin Inc.	Lac-Drolet
Les Industries John Lewis Ltée	La Tuque
Matériaux Blanchet Inc.	L'Ancienne-Lorette
Moulin St-André Enr.	Mascouche
Produits forestiers Arbec Inc.	Saint-Georges (Champlain)
Produits forestiers DG Ltée	Sainte-Aurélie
Produits forestiers Domtar Inc.	Windsor
Produits forestiers Résolu	La Doré
Produits forestiers St-Armand Inc.	Saint-Armand
Scierie Alexandre Lemay et Fils Inc.	Sainte-Marie (Beauce)
Scierie Dion & Fils Inc.	Saint-Raymond (Portneuf)
Scierie Opitciwan SENC	Opitciwan
Scierie Préverco Inc.	Daveluyville
Scierie PSE Inc.	Saint-Ubalde
Scierie Tech Inc.	Lac-Drolet
Silicium Bécancour Inc.	Bécancour
Stella-Jones Inc.	Gatineau
Welsh et Fils Inc.	Saint-Marc-des-Carrières
WestRock	La Tuque

Nombre d'usines selon la catégorie	
Catégorie de volume déclaré	Nombre d'usines
Moins de 100 m <sup>3</sup>	8
De 100 à 1 000 m <sup>3</sup>	13
De 1 000 à 5 000 m <sup>3</sup>	8
De 5 000 à 10 000 m <sup>3</sup>	2
De 10 000 à 15 000 m <sup>3</sup>	1
De 15 000 à 20 000 m <sup>3</sup>	2
De 40 000 à 50 000 m <sup>3</sup>	1
Plus de 100 000 m <sup>3</sup>	2
Total	37



## Les propriétaires forestiers

Le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) définit la valeur réelle des traitements admissibles à une aide financière (le 100 %). Le Ministre détermine sa contribution et publie la grille annuelle des taux qui s'appliquent aux programmes dans toutes les régions du Québec.

La contribution des propriétaires s'établit à partir de la programmation finale de travaux, en calculant l'écart entre la valeur à 100 % et la valeur aux taux de la grille provinciale.

En 2017-2018, pour les 2 programmes, l'Agence paie 1 762 336 \$ (montant brut sans réduction) pour des travaux dont la valeur à 100 % est de 2 009 942 \$.

La contribution « théorique » des propriétaires est de 247 606 \$ (12,3 %).

Contribution des propriétaires selon la programmation de travaux 2017-2018			
Programme	Programmation de travaux facturés		
	Valeur calculée aux taux à 100 % (BMMB)	Valeur calculée aux taux de la grille provinciale (MFFP)	Contribution "théorique" des propriétaires
			\$   %
PAMVFP	1 552 709 \$	1 360 924 \$	191 785 \$ 12,4%
PMB	457 233 \$	401 412 \$	55 821 \$ 12,2%
Tous programmes	2 009 942 \$	1 762 336 \$	247 606 \$ 12,3%



## Les autres contributions financières

L'Agence perçoit des sommes supplémentaires provenant d'autres sources :

- Revenus d'intérêts : 15 870 \$;
- Cotisations des membres : 650 \$ (13 membres réguliers paient une cotisation de 50 \$);
- Corporation développement durable du Haut-Saint-Maurice : Vérification opérationnelle des projets du PADF 2016-2017 (295 \$) et du PADF 2017-2018 (548 \$) : 843 \$;
- Coordination du comité SIGGA des agences / Projet Modernisation - SIGGA 2.0 : 1 500 \$;
- Crédit à l'emploi provenant du gouvernement fédéral : 894 \$;
- Remboursement des taxes municipales payées en trop en 2016 et 2017 : 1 749 \$;
- Paiement de frais de vérification payés pour la reprise de travaux non-conformes : 305 \$;
- Remboursement de l'aide financière pour des travaux détruits (2 plantations converties à l'agriculture à la suite d'une vente) : 11 086 \$.

Financement spécifique du MFFP :

- Correction au Registre des producteurs forestiers : 2 128 \$;
- Révision des processus d'affaires en forêt privée / « Accès MFFP au SIGGA 2.0 » : 6 320 \$.

Bureau d'enregistrement (BE) :

- Revenus d'enregistrement du BE de la Mauricie (droits prescrits) : 3 780 \$;
- Support au BE de l'Outaouais : 1 076 \$.

## La contribution des partenaires en services

Les partenaires contribuent de diverses façons au fonctionnement de l'Agence. La participation aux rencontres du conseil d'administration et du comité technique est reconnue comme une contribution non financière et comptabilisée en *jetons de présence* alloués pour chaque réunion. La valeur du jeton de présence fixée à 300 \$ par personne par rencontre représente 11 100 \$ en 2017-2018.

Le comité technique a utilisé la salle de réunion du MFFP Shawinigan le 9 juin 2017.

Groupes de partenaires régionaux							
Nombre de participations par groupe de partenaires en 2017-2018							
Rencontre	Nombre	Monde municipal	Organismes reconnus de producteurs forestiers		Titulaires de permis d'usine de transformation du bois	Ministre (MFFP)	TOTAL
			OGC	SPB			
Conseil d'administration	5	4	5	5	7	9	30
Comité technique	2	1	2	2		2	7
Total des participations		5	7	7	7	11	37
<b>Valeur monétaire de la contribution</b>		<b>1 500 \$</b>	<b>2 100 \$</b>	<b>2 100 \$</b>	<b>2 100 \$</b>	<b>3 300 \$</b>	<b>11 100 \$</b>

## Les activités réalisées

### Le conseil d'administration

**D**u 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018, le conseil d'administration tient cinq (5) rencontres régulières :

- En 2017 : les 2 mai, 20 juin, 4 octobre et 5 décembre;
- En 2018 : le 20 février

Lors de ces réunions, les administrateurs ont traité de :

#### Permanence et administration générale

- Les prévisions, la révision et le suivi des budgets;
- Les conditions de travail des employés et le changement d'assureur;
- Le suivi de la situation financière et l'acceptation des comptes de dépenses;
- Les cotisations des membres, la nomination des représentants, la désignation des administrateurs et la nomination des officiers au conseil exécutif;
- La situation des marchés, les montants perçus de la contribution de l'industrie, les écarts entre les déclarations à l'Agence et les informations des partenaires régionaux;
- Les articles 163 et 164 de la LADTF et la contribution réclamée pour des bois « donnés » à une usine de transformation;

- L'octroi d'un siège d'observateur au conseil d'administration;
- La gestion des demandes des producteurs sur l'historique des travaux réalisés sur leur(s) lot(s);
- La préparation de l'Assemblée générale annuelle : le rapport d'activités et le rapport financier.

#### Livraison du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

- La signature de l'entente de gestion avec le MFFP, le plan d'action (cibles et résultats pour chaque indicateur);
- Le budget supplémentaire au « programme de mobilisation des bois (PMB) », le plan d'action (cibles et résultats pour chaque indicateur) et les volumes de bois mis en marché;
- Le budget supplémentaire non récurrent provenant de l'enveloppe régionale du programme de financement forestier;
- Le cahier provincial de références techniques, les modalités régionales et les taux de la grille provinciale;
- La programmation des travaux et les attentes des industriels (décision 14);
- L'accréditation de nouveaux conseillers forestiers, les allocations budgétaires et les montants supplémentaires redistribués;
- La mise en marché des bois récoltés dans

Participation des administrateurs aux rencontres du conseil d'administration				
Catégorie		Représentant	Nombre de présences	Détails
Monde municipal		Patrice Bergeron	1/5	
		Jean-Claude Tessier	3/3	Jusqu'au 4 octobre 2017
		Serge Deraspe	0/2	Depuis le 5 décembre 2017
Organismes reconnus de producteurs forestiers	SPB	Ghislain Leblond	5/5	
	OGC	Gilbert Nolet	5/5	
Titulaires de permis d'usine de transformation du bois		Marc-Antoine Belliveau	2/5	
		Jonathan Lambert	5/5	
Ministre / MFFP		Guy Deschênes	2/2	Jusqu'au 20 juin 2017
		Jean-Marc Blais	3/3	Depuis le 4 octobre 2017
		Yves Gauvreau	4/5	

le cadre de travaux subventionnés, l'inscription de la destination (usine) sur le rapport d'exécution et le bois conservé pour usage personnel;

- Le quantité de plants disponibles au reboisement 2018;
- Le respect de la procédure contre la maladie du rond et les risques « acceptables » pour les coupes en plantations de pins;
- La vérification opérationnelle, le suivi des résultats et le bulletin de performance des agents livreurs;
- La reprise de travaux aux frais du producteur pour compenser des travaux détruits;
- L'aide financière maximum par producteur et les demandes de budgets supplémentaires.

#### Transfert de connaissances et formation

- La publicité du cahier spécial du Nouvelliste pour le Mois de l'arbre et des forêts (MAF);
- Les visites-conseils pour le recrutement de nouveaux producteurs forestiers et le budget autorisé aux conseillers forestiers;
- Le budget octroyé au SPBM pour la formation des propriétaires;
- Le kiosque de l'Agence à la « Journée du producteur » du SPBM.

#### Plan de protection et de mise en valeur (PPMV)

- La mise à jour du PPMV de la Mauricie, les consultations régionales et l'adoption des 3 tomes.

#### Autres dossiers régionaux

- Les commandites aux partenaires;
- La représentation de la forêt privée sur les

comités de bassin versant;

- Le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) et les projets sylvicoles en forêt privée;
- Le partenariat régional pour l'acquisition d'orthophotos 2016.

#### Dossiers provinciaux

- Les travaux de la Table Agences / MFFP;
- La modernisation du Système informatique de gestion des agences (SIGGA);
- Les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) du MAMOT;
- Les milieux humides et hydriques;
- Le potentiel de boisement des friches;
- La campagne provinciale « Avez-vous votre forestier de famille ? ».

### Le comité technique

Le comité technique s'est rencontré les 2 et 9 juin 2017 pour l'élaboration du plan d'action (Tome 3) du PPMV.

#### Les participants à ces rencontres :

- Mario Blais (AMFM)
- Nathalie Blais (chargée de projet-AMFM)
- Josée Bussièrès (AMFM)
- Louis Filteau (MRC Mékinac)
- Yves Gauvreau (MFFP)
- Patrick Lupien (SPB Mauricie)
- Gilbert Nolet (GF Champlain)



## Les programmes d'aide financière à la mise en valeur

**E**n 2017-2018, l'Agence gère le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) et le Programme de mobilisation des bois (PMB).

Ces programmes permettent à un propriétaire de terrain forestier dont les superficies à vocation forestière sont dûment enregistrées, de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de travaux d'aménagement forestier.

Pour chaque activité financée, un taux pour l'aide technique et pour l'aide à l'exécution est défini dans une grille provinciale éditée par le MFFP. Pour la réalisation d'un traitement sylvicole répondant aux balises techniques déterminées dans le Cahier de références techniques, le propriétaire peut recevoir 3 types d'aide financière : globale-G (aide à la technique et aide à l'exécution), seulement de l'aide à la technique-T ou seulement de l'aide à l'exécution-E.

### Les investissements par agent de livraison

L'Agence accrédite dix (10) conseillers forestiers qui assurent la livraison des programmes aux producteurs forestiers. L'attribution des budgets aux agents de livraison se fait en début d'année financière. Des budgets sont offerts en cours d'année pour la réalisation de travaux supplémentaires permettant d'atteindre les cibles fixées à la programmation annuelle régionale.

L'Agence bénéficie d'un budget supplémentaire dans le cadre du Programme de mobilisation des bois (PMB). Conséquemment, la décision # 19 du Rendez-vous de la forêt privée de 2011 s'applique avec une attribution initiale de 75 % de l'enveloppe aux groupements forestiers. L'enveloppe budgétaire par programme octroyée en début de saison à chaque conseiller forestier est considérée de manière « globale » de manière à permettre la facturation des travaux dans l'un ou l'autre des programmes.

En 2017-2018, deux (2) nouveaux conseillers forestiers sont accrédités. Des démarches de recrutements sont faites auprès de propriétaires lors de visites-conseils, mais ces efforts ne se sont pas concrétisés par la réalisation de travaux sylvicoles en 2017-2018. Trois (3) conseillers forestiers n'ont rien facturé cette année.

### Programmes d'aide financière à la mise en valeur des forêts privées

#### Investissements par agent de livraison en 2017-2018

Agent de livraison	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)	Programme de mobilisation des bois (PMB)	TOTAL
Conseillers forestiers de la région de Québec Inc.	73 088 \$	36 598 \$	109 686 \$
Coopérative forestière du Bas-Saint-Maurice	14 469 \$	-	14 469 \$
Groupe forestier de Champlain Inc.	549 433 \$	239 564 \$	788 996 \$
Groupe forestier de Maskinongé-Lanaudière Inc.	57 210 \$	42 389 \$	99 599 \$
Groupe forestier de Portneuf Inc.	95 328 \$	33 685 \$	129 013 \$
Jean-Luc Paquin ing.f.	- \$	- \$	- \$
Luc Bournival ing.f.	1 672 \$	- \$	1 672 \$
Ressources forestières biotiques	- \$	- \$	- \$
Sylvafor Inc.	- \$	- \$	- \$
Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie	567 519 \$	46 636 \$	614 155 \$
<b>Total</b>	<b>1 358 718 \$</b>	<b>398 873 \$</b>	<b>1 757 591 \$</b>



## Les travaux financés par les programmes

### - Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

Les investissements au PAMVFP totalisent 1 358 718 \$ en 2017-2018. Ces investissements impliquent 94 producteurs forestiers.

#### Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

Investissements 2017-2018 par catégorie de travaux

Catégorie de travaux	Quantité** (ha)	Dollars investis selon type d'aide			Total	Part du budget
		Technique	Exécution	Global		
Préparation de terrain	86			80 712 \$	80 712 \$	6%
Reboisement (160 416 reboisés et transportés)	80			76 518 \$	76 518 \$	6%
Entretien de plantation	436			653 324 \$	653 324 \$	48%
Traitements non commerciaux	301			407 480 \$	407 480 \$	30%
Traitements commerciaux						
Martelage*						
	Feuillus	29	3 689 \$			
	Résineux	71	10 353 \$		140 684 \$	10%
	Coupes commerciales	114		113 249 \$		
	Aide technique à la mobilisation des bois	163	13 393 \$			
<b>Total des investissements</b>	<b>1 179</b>		<b>27 435 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>1 331 283 \$</b>	<b>100%</b>

\* Les superficies martelées sont incluses dans les superficies de coupes commerciales

### - Le Programme de mobilisation des bois (PMB)

Le financement du programme provient de budgets supplémentaires. Les investissements au PMB totalisent 398 873 \$ en 2017-2018. Ces investissements impliquent 44 producteurs forestiers.

#### Programme de mobilisation des bois (PMB)

Investissements 2017-2018 par catégorie de travaux

Catégorie de travaux	Quantité** (ha)	Dollars investis selon type d'aide			Total	Part du budget
		Technique	Exécution	Global		
Préparation de terrain	71			49 491 \$	49 491 \$	12%
Reboisement (63 868 reboisés et transportés)	32			30 465 \$	30 465 \$	8%
Martelage*						
	Feuillus	55	7 050 \$			
	Résineux	144	20 910 \$			
	Coupes commerciales	201		265 544 \$	318 917 \$	80%
	Aide technique à la mobilisation des bois	171	25 413 \$			
<b>Total des investissements</b>	<b>475</b>		<b>53 373 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>345 499 \$</b>	<b>100%</b>

\* Les superficies martelées sont incluses dans les superficies de coupes commerciales



## Les volumes récoltés dans le cadre des travaux commerciaux financés

- Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

Le volume moyen généré par les traitements commerciaux est de 94 m<sup>3</sup>/ha pour un volume total récolté de 25 892 m<sup>3</sup> sur 277 hectares.

- Le Programme de mobilisation des bois (PMB)

Le volume moyen généré par les traitements commerciaux est de 106 m<sup>3</sup>/ha pour un volume total récolté de 39 689 m<sup>3</sup> sur 373 hectares.

### Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

Volume récolté selon le traitement 2017-2018

Traitements commerciaux	Quantité (ha)	Volume récolté		
		Total (m <sup>3</sup> )	Moyen (m <sup>3</sup> /ha)	
Peuplements résineux	Coupe progressive - Résineux	8	432	56
	Jardinage - Résineux (SEPM)	10	663	70
	Jardinage - Autres Résineux	1	72	65
	1 <sup>re</sup> Éclaircie - Plantation - DHP 9 à 15 cm	5	202	38
	1 <sup>re</sup> Éclaircie - Plantation - DHP 15,1 à 19 cm	62	4 072	65
<b>Sous-total Résineux</b>	<b>86</b>	<b>5 441</b>	<b>63</b>	
Peuplements feuillus	Éclaircie commerciale - Feuillus d'ombre	3	97	29
	Jardinage - Feuillus d'ombre	16	950	60
	Coupe progressive - Feuillus d'ombre	9	817	95
<b>Sous-total Feuillus</b>	<b>28</b>	<b>1 864</b>	<b>67</b>	
Aide technique à la mobilisation des bois	163	18 588	114	
<b>Total</b>	<b>277</b>	<b>25 892</b>	<b>94</b>	

### Programme de mobilisation des bois (PMB)

Volume récolté selon le traitement 2017-2018

Traitements commerciaux	Quantité (ha)	Volume récolté		
		Total (m <sup>3</sup> )	Moyen (m <sup>3</sup> /ha)	
Peuplements résineux	Coupe progressive - Résineux	3	269	77
	1 <sup>re</sup> Éclaircie - Plantation - Pin blanc et pin rouge	7	468	66
	1 <sup>re</sup> Éclaircie - Naturel - DHP 9 à 15 cm	6	318	54
	1 <sup>re</sup> Éclaircie - Plantation - DHP 9 à 15 cm	114	6 119	54
	1 <sup>re</sup> Éclaircie - Plantation - DHP 15,1 à 19 cm	16	1 206	74
<b>Sous-total Résineux</b>	<b>146</b>	<b>8 379</b>	<b>57</b>	
Peuplements feuillus	Jardinage - Feuillus d'ombre	55	2 693	49
	<b>Sous-total Feuillus</b>	<b>55</b>	<b>2 693</b>	<b>49</b>
Aide technique à la mobilisation des bois	171	28 617	167	
<b>Total</b>	<b>373</b>	<b>39 689</b>	<b>106</b>	

En 2017-2018, la récolte s'est faite par opérations mécanisées pour 74 % des superficies récoltées (PAMVFP et PMB). L'année précédente, cette proportion était de 58 %.

Méthode de récolte	Tous programmes 2016-2017		Tous programmes 2017-2018	
	Quantité (ha)	%	Quantité (ha)	%
Mécanisée	158	58%	479	74%
Manuelle ou conventionnelle	113	42%	171	26%
<b>Total</b>	<b>271</b>		<b>650</b>	

## L'aide regroupée et l'aide individuelle

L'aide regroupée est disponible pour le financement des travaux réalisés sur des propriétés couvertes par une convention d'aménagement signée avec un des trois (3) groupements forestiers accrédités. Les autres agents de livraison offrent une aide individuelle à leurs clients. Deux producteurs forestiers ont bénéficié de l'aide individuelle et de l'aide regroupée.

PAMVFP et PMB					
Répartition des investissements par type d'aide 2017-2018					
Catégorie de travaux	Aide individuelle		Aide regroupée		
	Montant	Quantité	Montant	Quantité	
Préparation de terrain (ha)	62 566 \$	61	67 637 \$	95	
Reboisement (ha)	39 164 \$	41	67 820 \$	71	
Entretien de plantation (ha)	283 500 \$	189	369 824 \$	247	
Traitements non commerciaux (ha)	141 169 \$	107	266 310 \$	194	
Traitements commerciaux (ha)	213 583 \$	372	246 018 \$	278	
<b>Total des investissements</b>	<b>739 982 \$</b>	<b>770</b>	<b>1 017 609 \$</b>	<b>884</b>	
% des investissements	42%		58%		
% des superficies traitées		47%		53%	
Nombre de producteurs desservis		66		58	
Investissements par producteur	11 212 \$		17 545 \$		



## Les investissements par producteur forestier

Sur le territoire de l'Agence, à la fin de la saison 2017-2018, 1 165 propriétaires de boisés détiennent un certificat de producteur forestier reconnu: 1 156 petits et 9 grands propriétaires ont 349 669 hectares à vocation forestière enregistrés (4 976 lots dont 2 837 sous convention d'aménagement avec un groupement forestier).

Certificats de producteurs forestiers Territoire de la Mauricie	
au 1 <sup>er</sup> avril	Producteurs forestiers reconnus
2012	1 552
2013	1 462
2014	1 472
2015	1 386
2016	1 327
2017	1 210
2018	1 165

En 2017-2018, sur tout le territoire couvert par l'Agence, 122 propriétaires ont accès aux programmes (PAMVFP 94 et PMB 44).

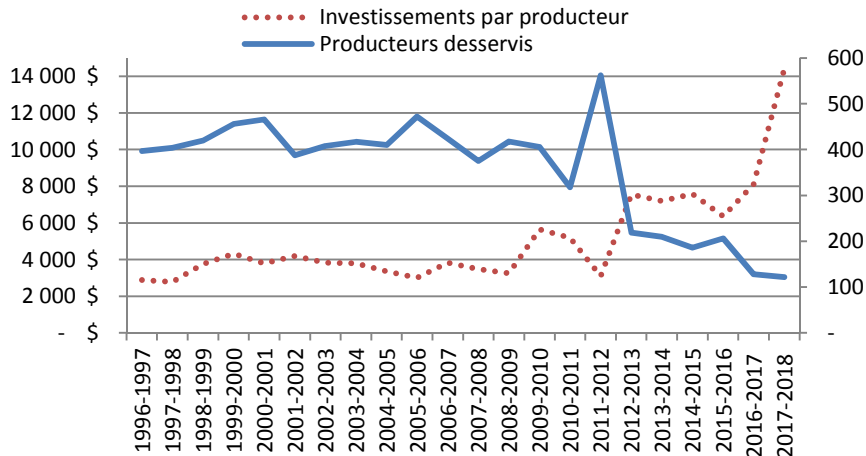
Répartition de l'aide financière en 2017-2018 (PAMVFP et PMB)					
Clientèle	Producteurs desservis	%	Dollars investis	%	Investissements moyen par producteur
Petits producteurs forestiers	118	97%	1 257 798 \$	72%	10 659 \$
Grands producteurs forestiers (> 800 ha d'un seul tenant)	4	3%	499 792 \$	28%	124 948 \$
<b>Total</b>	<b>122</b>		<b>1 757 591 \$</b>		<b>14 406 \$</b>

Au cours d'une même année, un propriétaire peut détenir des lots boisés sur plus d'un territoire municipalisé, signer une convention d'aménagement avec un groupement forestier seulement pour une partie de ses lots et recourir aux services de plus d'un agent de livraison de programme.

L'aide financière moyenne par producteur est de 14 406 \$. Les petits propriétaires (118) bénéficient d'une aide financière moyenne de 10 659 \$ alors que pour les 4 grands producteurs forestiers (> 800 hectares d'un seul tenant), elle est de 124 948 \$.

En 2017-2018, les propriétaires détenant une convention d'aménagement reçoivent en moyenne 17 545 \$ pour l'aménagement de leurs propriétés, alors que la moyenne de l'aide octroyée est de 11 212 \$ pour les propriétaires bénéficiant de l'aide individuelle.

Aide financière par producteur forestier 1996-2018			
Année financière	Dollars investis	Producteurs desservis	Investissements moyens par producteur
1996-1997	1 143 102 \$	397	2 879 \$
1997-1998	1 123 544 \$	404	2 781 \$
1998-1999	1 579 178 \$	420	3 760 \$
1999-2000	1 965 006 \$	456	4 309 \$
2000-2001	1 764 857 \$	466	3 787 \$
2001-2002	1 630 300 \$	388	4 202 \$
2002-2003	1 558 804 \$	408	3 821 \$
2003-2004	1 580 187 \$	417	3 789 \$
2004-2005	1 377 738 \$	410	3 360 \$
2005-2006	1 421 559 \$	472	3 012 \$
2006-2007	1 621 449 \$	424	3 824 \$
2007-2008	1 305 732 \$	375	3 482 \$
2008-2009	1 356 560 \$	418	3 245 \$
2009-2010	2 293 387 \$	406	5 649 \$
2010-2011	1 651 747 \$	318	5 194 \$
2011-2012	1 738 221 \$	562	3 093 \$
2012-2013	1 651 280 \$	219	7 540 \$
2013-2014	1 512 967 \$	210	7 205 \$
2014-2015	1 410 223 \$	186	7 582 \$
2015-2016	1 311 793 \$	206	6 368 \$
2016-2017	1 037 810 \$	128	8 108 \$
2017-2018	1 757 591 \$	122	14 406 \$
Moyenne annuelle	1 536 047 \$	355	5 063 \$



Tous programmes d'aide (PAM/FP et PMB)			
Répartition de l'aide financière par catégorie			
Catégorie d'aide octroyée	Producteurs desservis	Investissements de la catégorie	Investissements moyens par producteur
1 à 1 000 \$	4	2 606 \$	651 \$
1 000 à 4 999 \$	53	150 318 \$	2 836 \$
5 000 à 9 999 \$	26	179 626 \$	6 909 \$
10 000 à 19 999 \$	21	285 431 \$	13 592 \$
20 000 à 29 999 \$	4	99 651 \$	24 913 \$
30 000 à 49 999 \$	5	182 215 \$	36 443 \$
50 000 à 99 999 \$	5	315 411 \$	63 082 \$
100 000 \$ à 150 150 \$	4	542 333 \$	135 583 \$
Total	122	1 757 591 \$	14 406 \$



## Les investissements 2017-2018 par territoire

PAMVFP et PMB - Investissements par territoire et clientèle desservie en 2017-2018					
Territoire	Producteurs enregistrés	Producteurs desservis	Portion des producteurs desservis	Dollars investis	Investissements moyens par producteur
Agglomération de La Tuque	71	14	20%	333 160 \$	23 797 \$
MRC des Chenaux	297	31	10%	303 103 \$	9 778 \$
MRC Maskinongé	398	36	9%	153 403 \$	4 261 \$
MRC Mékinac	278	35	13%	848 316 \$	24 238 \$
Ville de Shawinigan	82	4	5%	43 288 \$	10 822 \$
Ville de Trois-Rivières	100	9	9%	76 321 \$	8 480 \$
Total *	1 226	129		1 757 591 \$	

\* Certains producteurs ont des propriétés dans plus d'une MRC ou Ville



PAMVFP et PMB - Superficies (hectares) par catégories de travaux par territoire en 2017-2018								
Catégorie de travaux	Territoire	Agglomération	MRC			Villes		Superficies traitées (ha)
			La Tuque	Les Chenaux	Maskinongé	Mékinac	Shawinigan	
Préparation de terrain		8	48	1	77	23	156	
Reboisement		19	47	14	29	3	112	
Entretien de plantation		143	41	55	168	5	436	
Traitements non commerciaux		62	19	18	200	3	301	
Traitements commerciaux		154	122	22	305	26	649	
Total (ha)		385	277	110	778	31	1 655	
Investissements par territoire		333 160 \$	303 103 \$	153 403 \$	848 316 \$	43 288 \$	76 321 \$	1 757 591 \$

PAMVFP et PMB - Investissements par catégories de travaux par territoire en 2017-2018								
Catégorie de travaux	Territoire	Agglomération	MRC			Villes		Dollars Investis
			La Tuque	Les Chenaux	Maskinongé	Mékinac	Shawinigan	
Préparation de terrain		4 476 \$	40 226 \$	1 823 \$	58 903 \$	24 776 \$	130 203 \$	
Reboisement		18 184 \$	43 626 \$	14 008 \$	27 760 \$	3 406 \$	106 983 \$	
Entretien de plantation		214 155 \$	61 320 \$	81 750 \$	251 984 \$	7 800 \$	653 324 \$	
Traitements non commerciaux		82 985 \$	27 038 \$	23 656 \$	270 018 \$	3 783 \$	407 480 \$	
Traitements commerciaux		13 361 \$	130 893 \$	32 167 \$	239 652 \$	8 041 \$	459 601 \$	
Total		333 160 \$	303 103 \$	153 403 \$	848 316 \$	43 288 \$	1 757 591 \$	

## La vérification opérationnelle des travaux

La vérification opérationnelle (VO) consiste à évaluer les traitements sylvicoles selon des méthodes établies pour en assurer la conformité avec les références techniques et administratives décrites dans les documents de livraison des programmes. Cette vérification porte sur la validité des informations inscrites sur les formulaires de prescriptions et de rapports d'exécution, sur les données saisies ou intégrées au Système d'informations géoforestières et de gestion des agences (SIGGA) ainsi que sur la vérification sur le terrain de la qualité et de la quantité des travaux planifiés et exécutés. Le plan de sondage débute au 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre 2017.

Bilan de la vérification opérationnelle 2017-2018 (compilation des résultats par formulaire et par section)							
Formulaire	Projets vérifiés	Administratif formulaire	Technique formulaire	Technique terrain	Qualité	Quantité	Note de VO AMFM <sup>1</sup>
Prescription	10	96,0%	100,0%	100,0%			99,4%
Rapport d'exécution	58	96,8%	98,3%	96,2%	93,1%	96,5%	96,1%

<sup>1</sup> Moyennes des notes cumulatives obtenues pour la vérification des rapports (compilation des résultats pour chaque section du formulaire).

### La vérification opérationnelle des travaux prescrits

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, 330 traitements font partie du plan de sondage des travaux prescrits. En prescription, il n'y a pas de distinction de programme d'aide.

L'Agence procède à la vérification de 10 projets avant traitement (3 %).

### La vérification opérationnelle des travaux exécutés

Tous les travaux exécutés et intégrés dans le SIGGA pendant la période du plan de sondage sont susceptibles d'être vérifiés. Pour l'année financière 2017-2018, 372 rapports d'exécution sont présentés et composent le plan de sondage (PAMVFP 201 et PMB 171).

La vérification se fait sur 58 (16 %) traitements exécutés (PAMVFP 43 et PMB 15).

### Les résultats de la vérification opérationnelle

- La conformité des travaux prescrits

En prescriptions, tous les projets vérifiés (10) sont conformes, conformité AMFM de 99,4 %.

- La conformité des travaux exécutés

En rapport d'exécution, les 58 projets vérifiés ont une conformité MFFP de 93,1 % (PAMVFP 93,0 % et PMB 93,3 %). Pour que l'exécution d'un traitement soit conforme, selon les exigences du Ministère (Conformité MFFP), la qualité des travaux sylvicoles exécutés sur le terrain doit respecter minimalement 85 % dans le cas du reboisement, 90 % pour les préparations de terrain et les dégagements de la régénération et 100 % dans le cas des coupes d'éclaircies précommerciales et commerciales. La note de VO AMFM pour l'ensemble des rapports d'exé-

Bilan de la vérification opérationnelle 2017-2018 (janvier à décembre 2016) par catégories de travaux prescrits				
Catégories de travaux prescrits <sup>1</sup>	Prescriptions présentées	Prescriptions vérifiées	Pourcentage de prescriptions vérifiées	Note de VO AMFM <sup>2</sup>
Préparation de terrain		57		
Mise en terre des plants		60		
Entretien de plantation		80	7	9%
Traitements non commerciaux		39		99,0%
Traitements commerciaux		94	3	3%
Total	330	10	3%	99,4%

<sup>1</sup> Sans les rencontres de producteurs.

<sup>2</sup> Moyennes des notes cumulatives obtenues pour les rapports de VO (compilation des 3 sections du formulaire).

cution vérifiés est de 96,1 % pour les deux programmes (PAMVFP 95,1 % et PMB 98,9 %).

<b>Bilan de la vérification opérationnelle 2017-2018 (janvier à décembre 2017) par catégories de travaux exécutés</b>						
Programme	Catégories de travaux exécutés	Rapports présentés	Rapports vérifiés	Pourcentage de rapports vérifiés	Note de VO AMFM <sup>1</sup>	Conformité MFFP <sup>2</sup>
PAMVFP	Préparation de terrain	23	3	13%	100,0%	100,0%
	Mise en terre des plants	25	10	40%	96,3%	100,0%
	Entretien de plantation	77	15	19%	96,3%	93,0%
	Traitements non commerciaux	28	8	29%	99,8%	100,0%
	Traitements commerciaux	48	7	15%	83,6%	71,4%
	<b>Sous-total PAMVFP</b>	<b>201</b>	<b>43</b>	<b>21%</b>	<b>95,1%</b>	<b>93,0%</b>
PMB	Préparation de terrain	13	1	8%	100,0%	100,0%
	Mise en terre des plants	7	1	14%	100,0%	100,0%
	Traitements commerciaux	151	13	9%	98,8%	92,3%
	<b>Sous-total PMB</b>	<b>171</b>	<b>15</b>	<b>9%</b>	<b>98,9%</b>	<b>93,3%</b>
	<b>Total</b>	<b>372</b>	<b>58</b>	<b>16%</b>	<b>96,1%</b>	<b>93,1%</b>

<sup>1</sup> Moyennes des notes cumulatives obtenues pour la vérification des rapports (compilation des 5 sections du formulaire).

<sup>2</sup> Pourcentage des rapports vérifiés dont la qualité d'exécution est égale ou supérieure à la qualité exigée.

Des coupures monétaires sont appliquées à 4 projets pour une réclamation totale de 15 210 \$ :

- Un projet d'entretien de plantation dont la qualité d'exécution est inférieure à 80 % (9 900 \$).
- Un projet d'éclaircie commerciale de plantation (1 770 \$).
- Deux projets de coupes réalisées sans respecter la procédure contre la maladie du rond (3 540 \$).

Les coupes commerciales dans les plantations de pins requièrent le respect de la procédure contre la maladie du rond, soit le badigeonnage des souches dans les heures qui suivent la coupe en période où la température moyenne quotidienne est supérieure à 5°C. Le pin rouge étant plus particulièrement vulnérable à l'établissement de la maladie, des mesures de précaution sont prises pour assurer la remise en production de ces sites.

Les pénalités de pointage appliquées aux rapports de vérification de l'Agence « Note de VO AMFM » sont attribuables, entre autres, à des fautes administratives, des localisations imprécises, ainsi qu'à des données forestières inexactes sur les formulaires et dans le SIGGA.



## La vérification du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

**E**n 2017-2018, l'AMFM vérifie les travaux sylvicoles réalisés en forêts privées dans le cadre du programme régional. Le programme est géré par la Corporation de développement durable du Haut Saint-Maurice (CDDHSM). La vérification porte sur 100 % des projets financés par le programme.

Le PADF finance les travaux de la grille provinciale 2017-2018, ainsi que des travaux qui ne sont plus financés à l'échelle provinciale par le PAMVFP. Pour ces activités, la grille de taux 2015-2016 de l'AMFM est utilisée. Les travaux sont exécutés chez 10 producteurs forestiers.

### Programme d'aménagement durable des forêts

PADF 2017-2018 / Projets vérifiés par l'AMFM

Catégories de travaux	Nombre de projets	Nombre d'unités vérifiées	Unité
Entretien de plantation	3	17	ha
Traitements non commerciaux	3	7	ha
Traitements commerciaux	2	4	ha
Diagnostic de l'état de santé d'érablière	4	4	projet
<b>Total</b>	<b>12</b>		

## La performance des agents livreurs

**L**a performance est évaluée sur la base de critères fixés par le MFFP et l'Agence. Les résultats globaux des critères de performance sont présentés en annexe. Ces résultats sont utilisés pour l'attribution des budgets aux agents livreurs pour la saison suivante.

## Le transfert de connaissances

**D**es formations et des visites-conseils sont offertes aux propriétaires de lots boisés de la région.

Le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie organise des formations auxquelles 113 propriétaires participent.

Deux conseillers forestiers rencontrent des propriétaires dans le cadre de visites-conseils visant le recrutement.

### Participation des propriétaires de la Mauricie aux formations organisées par le SPBM

Titre des la formation	Nombre de formations	Dates	Nombre de participants
Abattage contrôlé	9	Mai à Décembre 2017	29
Abattage contrôlé niveau 2	1	Octobre 2017	1
Affûtage et entretien d'une scie à chaîne	2	Avril et Mai 2017	7
Aménagement d'un boisé	1	Octobre 2017	10
Aménagement d'une érablière	1	Avril 2017	3
Élagage et taille de formation des arbres en milieu forestier	1	Septembre 2017	5
Façonnage et classement des bois	1	Septembre 2017	2
Fiscalité forestière	1	Février 2018	2
Identification des arbres feuillus et résineux	1	Octobre 2017	9
Identification et cueillette de champignons forestiers comestibles*	2	Septembre et Octobre 2017	45
<b>Total</b>	<b>20</b>		<b>113</b>

\* Cette formation n'est pas facturée à l'AMFM

## Le bureau d'enregistrement

**D**epuis 2000, l'Agence est mandataire du MFFP pour la gestion du bureau d'enregistrement (BE) de la Mauricie.

Le financement des opérations du BE est partiellement assuré par des droits prescrits par le Ministre. Ces frais d'enregistrement sont assumés par le propriétaire qui enregistre ses superficies à son certificat de producteur forestier. Les frais d'enregistrement sont définis par règlement. Ils passent de 11,00 \$ à 11,10 \$ et de 21,80 \$ à 22,00 \$ en janvier 2018.

Le coût des opérations du BE est attribuable aux salaires (temps du personnel régulier affecté à l'enregistrement) ainsi qu'à l'imputation d'une partie des frais fixes de l'Agence.

176 demandes avec droits, incluant des mises à jour de dossiers, des enregistrements de nouvelles superficies et des renouvellements de certificats ou de plans d'aménagement forestiers, sont traités impliquant 166 producteurs forestiers.

Le BE poursuit le mandat confié par le MFFP à titre de Pilote du Registre des producteurs forestiers.

<b>Revenus et dépenses pour la gestion du Bureau d'enregistrement de la Mauricie en 2017-2018</b>			
Revenus		Dépenses	
Droits prescrits (frais d'enregistrement)	3 780 \$	Salaires et bénéfices marginaux	4 578 \$
MFFP - Corrections au Registre	2 128 \$	Frais de poste, papeterie, photocopies, téléphone et télécopies	910 \$
Support au BE Outaouais	1 076 \$	Loyer *	2 560 \$
		Corrections au Registre (salaires)	2 128 \$
<b>Total</b>	<b>6 984 \$</b>		<b>10 176 \$</b>

\* Représente 25 % du loyer annuel de l'Agence.

<b>Statistiques sur les demandes traitées par le BE en 2017-2018</b>	
Demandes avec droit	Demandes traitées
Mise à jour, ajout au dossier	31
Ouverture de dossier	52
Renouvellement du Certificat	80
Renouvellement du Certificat et du PAF	9
Renouvellement du PAF	4
<b>Dossiers traités</b>	<b>176</b>
Producteurs impliqués	166
Demandes sans droit	Demandes traitées
Avis émis (mise à jour, renouvellement, dossier incomplet)	308
Fermeture de dossier, modification, retour du courrier	5
Information, renvoi du dossier au producteur	1
<b>Dossiers traités</b>	<b>314</b>



## Les autres activités

**T**out au long de l'année, le personnel de l'AMFM participe à différentes activités en région et à l'échelle provinciale.

### La représentation régionale

- Ville de Shawinigan / Plan de développement de la zone agricole (PDZA), J. Bussièrès, 10 avril 2017;
- Allocation des plants 2018, rencontre avec le responsable régional, J. Bussièrès, 17 janvier 2018;

### Les rencontres provinciales et autres dossiers d'agences

- Table Agences / MFFP, J. Bussièrès, Québec, 25 mai 2017 et 23 mars 2018;
- Budget supplémentaire 6 M\$ / Programme mobilisation des bois, J. Bussièrès, appel conférence (AC), 4 juillet 2017;
- Registre des producteurs forestiers - Refonte du système, J. Bussièrès, Québec, 4 décembre 2017;
- Comité SIGGA - Agences / Modernisation du SIGGA , J. Bussièrès, Québec, 11 mai 2017, 5 et 22 mars 2018;
- Modernisation du SIGGA (SIGGA 2.0) :
  - Coordination du comité SIGGA des agences;
  - Rencontre de travail avec Perséides Technologie, J. Bussièrès, Saguenay, 11, 12 et 13 septembre 2017;
  - Nombreuses séances de travail avec le comité et l'équipe de programmeurs du consultant (Perséides Technologie).

### Les activités de formation et les colloques

- AFVSM / Conférence sur la certification, J. Bussièrès, Trois-Rivières, 4 mai 2017.



## Les plans d'action

**D**ans le cadre de l'entente de gestion signée avec le MFFP, l'Agence adopte un plan d'action pour chaque programme.

Le plan d'action définit des cibles à atteindre dans la livraison des programmes selon les éléments définis par le ministre.

Les résultats sont présentés en annexe.



## Le plan de protection et de mise en valeur (PPMV)

**E**n 2017-2018, l'Agence poursuit la mise à jour de la banque d'informations sur les travaux financés. Les données GPS localisant les superficies faisant l'objet d'une aide financière et les suivis des plantations (2 et 5 ans) sont transmis par les conseillers forestiers favorisant ainsi la sécurisation des investissements.

### Mise à jour du PPMV des forêts privées de la Mauricie

Les 3 tomes du PPMV *version 2017* sont adoptés par le conseil d'administration le 20 février 2018. Le PPMV est transmis aux six territoires pour émission d'un avis de conformité à leur schéma d'aménagement.

### Bilan des coûts de la mise à jour du PPMV

Un fonds de 50 000 \$ est affecté à la mise à jour du PPMV en 2009-2010.

Deux mandats sont confiés à la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) pour le sondage des propriétaires (provincial) et le calcul de la possibilité forestière (régional).

La rédaction s'étire de 2015 à 2017. Le mandat est confié à Mme Nathalie Blais ing.f.

Bilan des coûts de mise à jour du PPMV					
Année financière	Salaires et bénéficiaires marginaux	Sondage provincial des propriétaires	Calcul de la possibilité forestière	Mandat externe	Coûts annuels
<i>Mandataire</i>	<i>AMFM</i>	<i>FPFQ</i>	<i>FPFQ</i>	<i>SPBM</i>	
2011-2012		3 224 \$			3 224 \$
2012-2013		1 075 \$			1 075 \$
2013-2014					- \$
2014-2015			10 211 \$		10 211 \$
2015-2016	2 394 \$				2 394 \$
2016-2017	8 820 \$				8 820 \$
2017-2018	2 375 \$			180 \$	2 555 \$
<b>Total</b>	<b>13 589 \$</b>	<b>4 299 \$</b>	<b>10 211 \$</b>	<b>180 \$</b>	<b>28 279 \$</b>

## Le Plan de protection et de mise en valeur (suite)

### Programmation quinquennale

Le PPMV 2017 suggère une programmation de travaux sylvicoles qui vise à optimiser les ressources financières et humaines pour réaliser les traitements qui favorisent de meilleurs rendements des forêts privées. Ultimement, les volumes récoltés permettent d’approvisionner les usines de transformation du bois. La programmation quinquennale 2016-2021 a été établie sur la base du financement régulier. Les enveloppes supplémentaires et les orientations du MFFP (Planification stratégique 2016-2019, Mobilisation des bois de forêt privée, Mesure spéciale « Subvention 2018 », Stratégie nationale de production de bois, ...) font en sorte que l’Agence ajuste annuellement sa programmation de travaux afin de répondre aux exigences du Ministre pour l’utilisation des budgets qui lui sont consentis.

L’intensification de la récolte implique la remise en production d’une grande partie des superficies récoltées par coupe totale. Ces travaux en chaîne (préparation de terrain, reboisement et entretien de plantation) vont nécessiter un suivi et l’affectation d’une plus grande part du budget des programmes pour les prochaines années.



Les travaux financés 2016-2018 versus la programmation quinquennale 2016-2021 du plan d'action du PPMV														
	Quantités réalisées *					Objectifs visés dans le PPMV			Objectifs annuels visés dans le PPMV					Total 5 ans
	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	Moyenne annuelle 2016-2017	Cumul des années 1 et 2	Écarts sur les années 1 et 2	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	
<b>Remise en production</b>														
Préparation de terrain (ha)	101	157				181	361	(103)	101	260	190	190	190	931
Plantation et regarni (ha)	178	112				189	378	(88)	178	200	210	210	210	1 008
Entretien de plantation (ha)	209	436				282	564	81	209	355	305	305	305	1 479
<b>Éducation des peuplements</b>														
Traitements non-commerciaux (ha)	334	301				352	704	(69)	334	370	285	285	285	1 559
Traitements commerciaux (ha)	271	649				636	1 271	(351)	271	1 000	290	290	290	2 141
<b>Total</b>	<b>1 093</b>	<b>1 655</b>				<b>1 639</b>	<b>3 278</b>		<b>1 093</b>	<b>2 185</b>	<b>1 280</b>	<b>1 280</b>	<b>1 280</b>	<b>7 118</b>

\* Sans les superficies traitées par les grands producteurs transformateurs.  
 Sans les travaux financés par le PMVRMF-Volet 2, PRDF, PADF.  
 Incluant les travaux financés avec les budgets supplémentaires.

## LES PERSPECTIVES 2018-2019

**L**a prochaine année s'amorce sous le signe de la continuité. Le MFFP a apporté des modifications mineures au programme, les annonces de budgets supplémentaires (Mesure spéciale « Subvention 2018 ») sont faites pour les 5 prochaines années ce qui permet de stabiliser les budgets des programmes jusqu'en 2023.

Cette année, certains dossiers retiendront plus particulièrement notre attention :

- La mobilisation des bois de forêts privées demeure un objectif pour les prochaines années. Cette récolte intensive pour approvisionner les usines implique plus de superficies à remettre en production. Les budgets supplémentaires permettront d'assurer la régénération des superficies récoltées. Les quantités de plants ne sont pas suffisantes pour répondre à la demande des conseillers forestiers, ce qui implique de déterminer la séquence optimale des travaux en chaîne pour ces plantations qui ne pourront bénéficier que de 2 dégagelements financés par les programmes de l'Agence.

- La mise en marché accrue implique d'exercer un suivi de la perception des contributions industrielles. L'éternelle problématique demeure : l'Agence ne détient pas les informations lui permettant de confirmer qu'elle reçoit tous les montants prévus par la Loi. Elle doit avoir recours aux Syndicats de producteurs de bois pour valider les déclarations de volumes reçues et par la suite, elle doit interpellier le Ministre pour qu'il intervienne auprès des industriels fautifs. Finalement, un exercice de perception très « énergivore » qui s'étire sur plusieurs années sans aucune conséquence pour l'industriel qui se décidera à payer le montant dû, une fois tous les délais écoulés.

- Les changements de livreurs de programmes occasionnent une augmentation des interactions tout au long de l'année. Des huit conseillers forestiers en 2016, avec les deux nouveaux conseillers forestiers en 2017 et les quatre autres en 2018, il y a 12 conseillers forestiers accrédités pour la livraison des programmes.

- La modernisation du SIGGA débutée en 2014 doit finalement aboutir en 2018. La transition se fera en cours d'année.

- Avec la même firme comptable depuis ses débuts en 1996, cette année la firme Dessureault CPA remplace Mallette (auparavant Boutet-Drolet) pour la vérification comptable de l'Agence. Il faut prévoir consacrer du temps pour supporter leur travail pour cette première année d'un mandat de 3 ans.

Finalement, quelques mots pour souligner le départ de notre président. Après plus de 22 années à la présidence de l'Agence, M. Lepage quitte son poste. Il faut souligner que sa grande crédibilité auprès des partenaires du monde municipal a grandement facilité le travail de concertation entre les partenaires régionaux et permis à l'Agence d'en arriver où elle est aujourd'hui.

Josée Bussièrès, ing.f., M.Sc.,  
Directrice générale



# LES ANNEXES





## Liste des acronymes

AETSQ	Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec
AFVSM	Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice
BE	Bureau d'enregistrement
BMMB	Bureau de mise en marché des bois
CDDHSM	Corporation de développement durable du Haut St-Maurice
CPF	Calcul de possibilité forestière
CPRS	Coupe avec protection de la régénération et des sols
FPFQ	Fédération des producteurs forestiers du Québec
GPS	Système de positionnement global
HA	Hectare
IPC	Indice des prix à la consommation
KM	Kilomètre
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
M <sup>3</sup>	Mètre cube solide
MAMOT	Ministère des affaires municipales et occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec
MRC	Municipalité régionale de comté
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRN	Ministère des Ressources naturelles
OIFQ	Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
PADF	Programme d'aménagement durable des forêts
PAF	Plan d'aménagement forestier
PCX	Ponceaux
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PAMVFP	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées
PMB	Programme de mobilisation des bois
PPMV	Plan de protection et de mise en valeur
RESAM	Regroupement des sociétés d'aménagement du Québec
RPF	Registre des producteurs forestiers
RRTF	Règlement sur le remboursement des taxes foncières
SADF	Stratégie d'aménagement durable des forêts
SIGGA	Système d'informations géoforestières et de gestion des agences
SGIA	Système de gestion informatique des agences
SMVFP	Service de la mise en valeur des forêts privées (MFFP)
SPBM	Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie
SPFRQ	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
VO	Vérification opérationnelle

## Liste des agents de livraison des programmes en 2017-2018

### **CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC**

5 300, Rue des Tournelles, Québec (Québec) G2J 1E4

Téléphone : 418-872-1773 Télécopie : 418-872-6773 Courriel : cfrq@cfrq.ca

### **COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DU BAS-SAINT-AURICE**

1 780-A, Boul. Trudel Est, Saint-Boniface (Québec) G0X 2L0

Téléphone : 819-535-6262 Télécopie : 819-535-6263 Courriel : lboucher@cfbsm.ca

### **GROUPEMENT FORESTIER DE CHAMPLAIN**

1 003, Route des Défricheurs, Shawinigan (Québec) G9T 5K4

Téléphone : 819-538-1447 Télécopie : 819-538-2196 Courriel : gfchamplain@infoteck.qc.ca

### **GROUPEMENT FORESTIER DE MASKINONGÉ-LANAUDIÈRE**

3 980, Rue Notre-Dame, Saint-Édouard-de-Maskinongé (Québec) J0K 2H0

Téléphone : 819-268-2220 Télécopie : 819-268-4145 Courriel : g.f.maskinonge@sogetel.net

### **GROUPEMENT FORESTIER DE PORTNEUF**

175, rue St-Alexis, Saint-Raymond (Québec) G3L 1R9

Téléphone : 418-337-6700 Télécopie : 418-337-7090 Courriel : gfp@gfportneuf.com

### **JEAN-LUC PAQUIN, ING.F.**

4970, chemin du Lac, Saint-Gabriel-de-Brandon (Québec) J0K 2N0

Téléphone : (450) 898-1167 Courriel : jlpaquin81@gmail.com

### **LUC BOURNIVAL, ING. F.**

12 275, Boul. Bécancour, Bécancour (Québec) G9H 2K4

Téléphone : (819) 222-5121 Courriel : l64bournival@gmail.com

### **RESSOURCES FORESTIÈRES BIOTIQUES**

965, Route Principale, Sainte-Mélanie (Québec) J0K 3A0

Téléphone : (450) 960-2130 Courriel : js malo@rfbiotiques.com

### **SYLVAFOR**

271, Rang Beaumont, La Tuque (Québec) G0X 1R0

Téléphone : 819- 523-3340 Télécopie : 819-523-3343 Courriel : srivard@sylvafor.com

### **SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE**

2 410, Rue de l'Industrie, Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5

Téléphone : 819-370-8368 Télécopie : 819-370-1273 Courriel : spb@spbois.qc.ca

## Bilan du plan d'action annuel de l'Agence

**Budget estimé pour 2017-2018 (pour établir les cibles) : 2 518 384 \$**

1 265 400 \$ (MFFP) + 370 000 \$ (contribution industrie) + 5 650 \$ (intérêts et cotisations) + 877 334 \$ (surplus non affectés au 31 mars 2017)

**Budget réel pour 2017-2018 : 2 623 073 \$**

1 328 984 \$ (MFFP) + 400 235 \$ (contribution industrie) + 16 520 \$ (intérêts et cotisations) + 877 334 \$ (surplus non affectés au 31 mars 2017)

**Bilan plan d'action 2017-2018**

Actions	Indicateurs	Cibles 2017-2018	Résultat par rapport à la cible	
			2017-2018	% atteint
Réaliser des travaux d'éducation de peuplements (travaux non commerciaux gr. 05, 06, 07 et 08)	% des sommes investies	55%	46%	85%
	Nb d'hectares réalisés	1 185	902	76%
Réaliser des travaux d'éducation de peuplements (travaux commerciaux gr. 09)	% des sommes investies	33%	5%	16%
	Nb d'hectares réalisés	1 000	277	28%
Protéger les investissements passés	Maintien d'une politique de protection des investissements	oui	oui	100%
Encourager le propriétaire aux bonnes pratiques forestières et à la récolte de bois	% de sommes investies par l'agence dans les activités de transfert de connaissances	1%	1%	54%
	Nb d'activités de transfert de connaissances réalisées sur le territoire de l'Agence	15	20	133%

## Bilan du plan d'action du Programme de mobilisation des bois (PMB)

Budget cible :	398 844 \$			
Budget réel :	398 873 \$			
<b>Bilan plan d'action PMB 2017-2018</b>				
Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats	Résultat par rapport à la cible
			2017-2018	% atteint
Réaliser des traitements sylvicoles commerciaux	% des sommes investies en travaux commerciaux	68%	80%	118%
	Nb d'hectares réalisés en travaux commerciaux	190	201	106%
	Nb d'hectares réalisés en aide technique à la mobilisation des bois	160	171	107%
	Volume récolté régionalement et livré aux usines de transformation	460 389 m <sup>3</sup>	515 500 m <sup>3</sup>	112%
Réaliser des travaux de remise en production	% des sommes investies en travaux de préparation de terrain	23%	12%	54%
	Nb d'hectares réalisés en travaux de préparation de terrain	120	71	59%
	% des sommes investies en travaux de régénération artificielle	9%	8%	85%
	Nb d'hectares réalisés en travaux de régénération artificielle	40	32	80%

## Critères de performance

### Pondération des critères

Critères MFFP	Critères	Pondération	
composante # 1	1	Vérifier les prescriptions sylvicoles	90,00%
	2	Vérifier les traitements sylvicoles réalisés (qualité et quantité)	
composante # 2	3	Suivre les plantations	3,00%
	4	Respecter la programmation de l'Agence	0,25%
	5	Détenir un programme de prévention en santé et sécurité au travail	0,25%
	6	Évaluer la qualité des documents	1,00%
			0,50%
			2,00%
	Autres	Autres (Collaboration générale *)	
Utilisation de l'enveloppe allouée		2,00%	
			10,00%

\* Collaboration générale est composée de critères ponctuels: en 2017-2018 - 3 de 0,33 % chacun  
 - Destination des volume sur le Rapport d'exécution (RE)  
 - Demande budget supplémentaire (utilisation)  
 - Fermeture de l'année au 31 mars - Facturation finale

## Résultats globaux des critères de performance (2014-2017)

Résultats du bulletin de performance des agents livreurs					
#	Critères de performance Détails	% conformité			
		2014	2015	2016	2017
1	Vérifier les prescriptions sylvicoles	98%	100%	99%	100%
Agence	Vérifier les rapports d'exécution	99%	94%	97%	97%
2	Conformité des superficies facturées	99%	96%	98%	93%
Agence	Conformité de la qualité des travaux facturés	100%	96%	98%	97%
3	Conformité des suivis de plantation	100%	67%	59%	83%
4	Respect de la programmation de l'Agence	71%	50%	100%	50%
5	Programme de prévention en santé-sécurité	57%	75%	75%	70%
6	Qualité des documents et collaboration générale	98%	74%	100%	83%
Agence	Utilisation de l'enveloppe allouée	86%	69%	100%	40%
Agence	Suivi des chantiers de reboisement	67%	92%	100%	100%

**LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR PROGRAMME EN 2017-2018**

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant brut		Total payé AMFF
								Exécution	Technique	
<b>PAMVFP</b>										
<b>Préparation de terrain</b>										
	05	7501	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE - FORTE COMPÉTITION	1 302	7	25 ha		28 969	3 490	32 459
	05	7504	DÉCHIQUETAGE	1 288	3	13 ha		15 383	1 876	17 259
	05	7513	SCARIFIAGE MOYEN	383	1	3 ha		705	406	1 111
	05	7516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	701	12	44 ha		24 925	6 220	29 884
		Total			23	86 ha		69 982	11 992	80 712
<b>Mise en terre et transport des plants</b>										
	06	7633	RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	477	2	4 pr		1 236	710	1 946
	06	7638	RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	477	23	156 pr		47 370	27 202	74 572
		Total pr: plants reboisés			25	160 pr		48 606	27 912	76 518
<b>Entretien de plantation</b>										
	07	7751	1 <sup>ER</sup> DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 500	44	315 ha		337 455	134 730	472 019
	07	7752	2 <sup>E</sup> DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 500	21	94 ha		100 950	40 305	141 255
	07	7761	1 <sup>ER</sup> DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	1 500	9	27 ha		28 622	11 428	40 050
		Total			74	436 ha		467 028	186 462	653 324
<b>Traitements non commerciaux</b>										
	08	7853	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUSE - 8 000 À 15 000 TIGES/HA	1 173	10	77 ha		62 512	27 680	90 192
	08	7854	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUSE - 15 001 TIGES/HA ET +	1 448	15	151 ha		164 778	54 522	219 300
	08	7863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE (PUITS DE LUMIÈRE) MARTELÉE	1 351	9	73 ha		57 879	40 109	97 988
		Total			34	301 ha		285 168	122 311	407 480
<b>Traitements commerciaux</b>										
	09	7901	MARTELAGE FEUILLU	128	8	29 ha		3 689		3 689
	09	7902	MARTELAGE RÉSINEUX	145	16	71 ha		10 353		10 353
	09	7920	AIDE TECHNIQUE À LA MOBILISATION DES BOIS 1 À 4 HA - MANUELLE	253	1	4 ha		1 012		1 012
	09	7921	AIDE TECHNIQUE À LA MOBILISATION DES BOIS HA SUPPLÉMENTAIRE - MANUELLE	69	1	9 ha		587		587
	09	7967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE - FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	1 282	1	2 ha		2 029	920	2 949
	09	7971	JARDINAGE - FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	1 066	2	9 ha		5 741	3 448	9 189
	09	7973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE - MANUELLE	1 072	2	8 ha		5 174	3 080	8 254
	09	7985	1 <sup>RE</sup> ÉCL. COMM. RÉSINEUSE - PLANTATION - MANUELLE - DHP 9 À 15 CM	1 629	2	5 ha		6 514	2 120	8 634
	09	7986	1 <sup>RE</sup> ÉCL. COMM. RÉSINEUSE - PLANTATION - MANUELLE - DHP 15,1 À 19 CM	1 174	2	1 ha		1 006	520	1 526
	09	8920	AIDE TECHNIQUE À LA MOBILISATION DES BOIS 1 À 4 HA - MÉCANISÉE	253	4	8 ha		1 948		1 948
	09	8921	AIDE TECHNIQUE À LA MOBILISATION DES BOIS HA SUPPLÉMENTAIRE - MÉCANISÉE	69	9	143 ha		9 846		9 846
	09	8967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 039	1	1 ha		639	400	1 039
	09	8970	JARDINAGE - RÉSINEUX (SEPM) - MÉCANISÉ	917	1	10 ha		4 912	3 800	8 712
	09	8971	JARDINAGE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	883	2	7 ha		3 478	2 880	6 358
	09	8972	JARDINAGE - AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉ	883	1	1 ha		531	440	971
	09	8974	COUPE PROGRESSIVE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	904	1	9 ha		4 334	3 440	6 997
	09	8986	1 <sup>RE</sup> ÉCL. COMM. RÉSINEUSE - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 15,1 À 19 CM	961	10	61 ha		34 221	24 400	58 621
		Total			64	277 ha		68 579	72 883	140 684
<b>Total PAMVFP</b>										
					220			939 362	421 562	1 358 718



**LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR PROGRAMME EN 2017-2018 (SUITE)**

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant brut		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
<b>PMB</b>										
<b>Préparation de terrain</b>										
	05	7516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	701	13	71 ha		39 607	9 884	49 491
	Total				13	71 ha		39 607	9 884	49 491
<b>Mise en terre et transport des plants</b>										
	06	7638	RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	477	7	64 pr		19 352	11 113	30 465
	Total		pr: plants reboisés		7	64 pr		19 352	11 113	30 465
<b>Traitements commerciaux</b>										
	09	7901	MARTELAGE FEUILLU	128	5	55 ha			7 050	7 050
	09	7902	MARTELAGE RÉSINEUX	145	40	144 ha			20 910	20 910
	09	7920	AIDE TECHNIQUE À LA MOBILISATION DES BOIS 1 À 4 HA - MANUELLE	253	3	9 ha			2 201	2 201
	09	7921	AIDE TECHNIQUE À LA MOBILISATION DES BOIS HA SUPPL. - MANUELLE	69	1	1 ha			55	55
	09	7971	JARDINAGE - FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	1 066	2	13 ha		8 578	5 152	13 730
	09	7980	1 <sup>RE</sup> ÉCL. COMM. RÉSINEUSE - PEUPL. NATUREL - MANUELLE - DHP 9 À 15 CM	1 629	2	3 ha		3 748	1 220	4 968
	09	7985	1 <sup>RE</sup> ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 9 À 15 CM	1 629	29	96 ha		118 205	38 472	156 677
	09	7986	1 <sup>RE</sup> ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 15,1 À 19 CM	1 174	3	4 ha		3 406	1 760	5 166
	09	7987	1 <sup>RE</sup> ÉCL. COMM. - PLANTATION PIN BLANC ET PIN ROUGE	1 341	3	7 ha		6 662	2 832	9 494
	09	8920	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS 1 À 4 HA - MÉCANISÉE	253	23	65 ha			16 478	16 478
	09	8921	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS HA SUPPL. - MÉCANISÉE	69	16	97 ha			6 679	6 679
	09	8971	JARDINAGE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	883	3	42 ha		20 383	16 880	37 263
	09	8973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE - MÉCANISÉE	887	1	3 ha		1 700	1 396	3 096
	09	8980	1 <sup>RE</sup> ÉCL. COMM. RÉSINEUX - NATUREL - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 291	1	3 ha		2 539	1 140	1 140
	09	8985	1 <sup>RE</sup> ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 291	2	18 ha		15 646	7 024	22 670
	09	8986	1 <sup>RE</sup> ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 15,1 À 19 CM	961	1	12 ha		6 620	4 720	11 340
	Total				135	572 ha		187 487	133 969	318 917
<b>Total PMB</b>								246 446	154 966	398 873
Tous programmes										
<b>Total PAMVFP et PMB</b>								1 185 808	576 528	1 757 591

**LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR TOUS LES PROGRAMMES EN 2017-2018**

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant brut		Total payé AMFM	
								Exécution	Technique		
<b>Tous programmes (PAMVFP ET PMB)</b>											
<b>Préparation de terrain</b>											
05	7501		DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE - FORTE COMPÉTITION	1 302	7	25 ha		28 969	3 490	32 459	
05	7504		DÉCHIQUETAGE	1 288	3	13 ha		15 383	1 876	17 259	
05	7513		SCARIFIAGE MOYEN	383	1	3 ha		705	406	1 111	
05	7516		DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	701	25	115 ha		64 532	16 104	79 374	
	Total				36	156 ha		109 588	21 876	130 203	
<b>Mise en terre et transport des plants</b>											
06	7633		RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	477	2	4 pr		1 236	710	1 946	
06	7638		RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	477	30	220 pr		66 722	38 315	105 037	
	Total	pr: plants reboisés			32	224 pr		67 958	39 025	106 983	
<b>Entretien de plantation</b>											
07	7751		1 <sup>ER</sup> DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 500	44	315 ha		337 455	134 730	472 019	
07	7752		2 <sup>E</sup> DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	1 500	21	94 ha		100 950	40 305	141 255	
07	7761		1 <sup>ER</sup> DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	1 500	9	27 ha		28 622	11 428	40 050	
	Total				74	436 ha		467 028	186 462	653 324	
<b>Traitement non commerciaux</b>											
08	7853		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUSE - 8 000 À 15 000 TIGES/HA	1 173	10	77 ha		62 512	27 680	90 192	
08	7854		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUSE - 15 001 TIGES/HA ET +	1 448	15	151 ha		164 778	54 522	219 300	
08	7863		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE (PUITS DE LUMIÈRE) MARTELÉE	1 351	9	73 ha		57 879	40 109	97 988	
	Total				34	301 ha		285 168	122 311	407 480	
<b>Traitement commerciaux</b>											
09	7901		MARTELAGE FEUILLU	128	13	84 ha		10 739		10 739	
09	7902		MARTELAGE RÉSINEUX	145	56	216 ha		31 263		31 263	
09	7920		AIDE TECHNIQUE À LA MOBILISATION DES BOIS 1 À 4 HA - MANUELLE	253	4	13 ha		3 213		3 213	
09	7921		AIDE TECHNIQUE À LA MOBILISATION DES BOIS HA SUPPLÉMENTAIRE - MANUELLE	69	2	9 ha		642		642	
09	7967		ÉCLAIRCIE COMMERCIALE - FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	1 282	1	2 ha		2 029	920	2 949	
09	7971		JARDINAGE - FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	1 066	4	22 ha		14 319	8 600	22 919	
09	7973		COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE - MANUELLE	1 072	2	8 ha		5 174	3 080	8 254	
09	7980		1 <sup>RE</sup> ÉCL. COMM. RÉSINEUSE - PEUPL. NATUREL - MANUELLE - DHP 9 À 15 CM	1 629	2	3 ha		3 748	1 220	4 968	
09	7985		1 <sup>RE</sup> ÉCL. COMM. RÉSINEUSE - PLANTATION - MANUELLE - DHP 9 À 15 CM	1 629	31	101 ha		124 719	40 592	165 311	
09	7986		1 <sup>RE</sup> ÉCL. COMM. RÉSINEUSE - PLANTATION - MANUELLE - DHP 15,1 À 19 CM	1 174	5	6 ha		4 412	2 280	6 692	
09	7987		1 <sup>RE</sup> ÉCL. COMM. - PLANTATION PIN BLANC ET PIN ROUGE	1 341	3	7 ha		6 662	2 832	9 494	
09	8920		AIDE TECHNIQUE À LA MOBILISATION DES BOIS 1 À 4 HA - MÉCANISÉE	253	27	73 ha		18 426		18 426	
09	8921		AIDE TECHNIQUE À LA MOBILISATION DES BOIS HA SUPPLÉMENTAIRE - MÉCANISÉE	69	25	239 ha		16 525		16 525	
09	8967		ÉCLAIRCIE COMMERCIALE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 039	1	1 ha		639	400	1 039	
09	8970		JARDINAGE - RÉSINEUX (SEPM) - MÉCANISÉ	917	1	10 ha		4 912	3 800	8 712	
09	8971		JARDINAGE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	883	5	49 ha		23 860	19 760	43 620	
09	8972		JARDINAGE - AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉ	883	1	1 ha		531	440	971	
09	8973		COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE - MÉCANISÉE	887	1	3 ha		1 700	1 396	3 096	
09	8974		COUPE PROGRESSIVE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	904	1	9 ha		4 334	3 440	6 997	
09	8980		1 <sup>RE</sup> ÉCL. COMM. RÉSINEUX - NATUREL - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 291	1	3 ha		2 539	1 140	3 679	
09	8985		1 <sup>RE</sup> ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 291	2	18 ha		15 646	7 024	22 670	
09	8986		1 <sup>RE</sup> ÉCL. COMM. RÉSINEUSE - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 15,1 À 19 CM	961	11	73 ha		40 841	29 120	69 961	
	Total				199	649 ha		256 066	206 852	459 601	
<b>Total Tous programmes</b>											
									1 185 808	576 528	1 757 591
									375		



**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes**

500, avenue Broadway, bureau 210  
Shawinigan (Québec)  
G9N 1M3 Canada

Téléphone (819) 536-2442  
Télécopieur (819) 536-4002  
Courriel : [amfm@agence-mauricie.qc.ca](mailto:amfm@agence-mauricie.qc.ca)